

Gouv'Actu

Dimanche 19 avril 2020

Point sur la situation du pays face à l'épidémie de Covid-19

Le Premier ministre, Édouard Philippe, a réalisé dimanche 19 avril avec le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran, un nouveau point complet sur la situation du pays face à l'épidémie de Covid-19. Ont également participé le Professeur Jérôme Salomon, Directeur général de la Santé, et la Professeure Florence Ader, infectiologue aux Hospices civils de Lyon (HCL).

1 - Point sur la situation nationale et internationale

2 - Nous sommes en train de réussir ensemble à maîtriser la circulation du virus grâce au respect du confinement, mais il convient de demeurer collectivement extrêmement vigilants.

3 - L'approvisionnement et la distribution en matériel de protection restent et resteront un enjeu dans les semaines à venir.

4 - Nous avons pris des mesures inédites pour faire face au choc économique et social.

5 - Les principes retenus pour élaborer le plan de sortie du confinement ainsi que les grandes règles qui devront s'appliquer.

6 - Q/A sur la conférence de presse

1 - Point sur la situation nationale et internationale

Situation internationale

L'épidémie continue sa progression, avec 2,347 millions de cas confirmés dans le monde, 604 311 guéris et plus de 161 400 décès.

Les États-Unis sont le pays le plus touché avec près de 735 000 cas, et 39 000 décès.

Situation nationale

En France, 112 606 cas de Covid-19 ont été recensés, dont 30 610 personnes sont hospitalisées, soit 29 personnes de moins que le 18 avril.

Parmi les personnes hospitalisées, 5 744 cas graves nécessitent des soins lourds en réanimation.

89 patients de moins que le 18 avril sont en réanimation le 19 avril. Ce solde reste négatif depuis 11 jours. C'est l'évolution de ce nombre quotidien de personnes supplémentaires en réanimation qui est la plus importante à surveiller pour prédire notre capacité à prendre en charge les malades les plus graves.

Depuis le 1er mars, nous déplorons 19 718 décès liés au COVID 19 en France (+ 395 décès en 24H) : 12 069 décès dans les hôpitaux et 7 649 décès dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

Au global, depuis le 1er mars, ce sont 36 578 personnes qui sont sorties guéries de l'hôpital.

2 - Nous sommes en train de réussir ensemble à maîtriser la circulation du virus grâce au respect du confinement, mais il convient de demeurer collectivement extrêmement vigilants.

Le Premier ministre a souligné que nous étions en train de réussir ensemble à maîtriser la circulation du virus grâce au respect du confinement, mais qu'il convenait de demeurer collectivement extrêmement vigilants. La situation s'améliore lentement mais la crise n'est pas terminée.

a) Le confinement a fonctionné mais il est essentiel de rester vigilants et de ne pas relâcher nos efforts.

Le Premier ministre est revenu sur notre stratégie qui repose sur deux axes :

- **Nous avons augmenté nos capacités d'accueil en services de réanimation** (nous sommes passés de 5000 lits en général occupés à 85-90% à une capacité de 10 500 lits.
- **Nous avons dans le même temps décidé du confinement de la population pour que la propagation du virus ralentisse.**
 - L'effet combiné de ces deux mesures a permis que le nombre de personnes hospitalisées en réanimation ne dépasse pas nos capacités: au pic, nous avons atteint le chiffre de 7 100 patients Covid en réanimation. Nous sommes aujourd'hui à 5 800 patients.

Le Premier ministre a souligné que les Français, dans leur immense majorité, ont respecté les consignes qui leur étaient données. Nous avons pu constater une diminution drastique des déplacements et un respect du confinement qui a été globalement très satisfaisant. Environ 800 000 infractions ont été constatées sur plus de 13,5 millions de contrôles.

Si nous sommes parvenus à une diminution du nombre de malades du Covid-19 en réanimation, ce nombre demeure encore aujourd'hui supérieur à notre capacité d'accueil en réanimation en temps normal. Le Premier ministre a donc souligné la nécessité de patienter afin que la diminution de ce nombre de patients se poursuive et que nous puissions reconstituer les forces de nos personnels hospitaliers. Cela suppose de continuer à respecter strictement les règles du confinement.

b) Les mesures de confinement ont également été mises en œuvre en Outre-mer, en même temps que dans l'Hexagone.

Elles ont même été renforcées (interdiction des entrées de population, sauf motifs impérieux et à condition d'une quatorzaine stricte ; couvre-feux). Nous savons en effet que ces territoires bénéficient parfois d'une offre sanitaire moindre.

Grâce aux envois de respirateurs – qui vont se poursuivre – et de renforts sanitaires, nous avons pu augmenter significativement les capacités de lits de réanimation.

Aujourd'hui, la Guadeloupe et la Martinique sont en stade 3 mais l'épidémie semble sous contrôle. En Guyane, à La Réunion et à Mayotte, les cas sont très peu nombreux. Au total, nous avons préservé au maximum les Outre-mer de l'arrivée et de la propagation du virus.

c) Le confinement a permis de jouer à plein la solidarité nationale et internationale.

Par un ensemble d'opérations de transferts d'une ampleur inédite de patients du Grand-Est, de l'Île-de-France, de Bourgogne-Franche-Comté, de Corse :

- vers les régions moins touchées par l'épidémie.
- vers nos voisins européens : l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse et le Luxembourg ont accueilli plus de 180 de nos compatriotes.

Ces opérations ont concerné au total à ce jour 644 patients.

La solidarité nationale a aussi joué en direction de nos ressortissants partout dans le monde. Notre mobilisation a permis le rapatriement de plus de 160 000 de nos compatriotes à ce jour.

d) Le ministre des Solidarités et de la Santé a indiqué que les visites au sein des EHPAD seraient désormais autorisées durant cette période de confinement.

Notre objectif est de trouver un équilibre entre sécurité et maintien vital du lien social.

- En effet, l'isolement pèse aujourd'hui trop lourdement sur nos aînés selon les professionnels. Toujours selon ces derniers, les conditions peuvent être réunies pour permettre davantage de visites des familles dans les EHPAD.
- A partir de ce lundi 20 avril, un droit de visite des familles au sein des EHPAD sera donc organisé.

Comme dans tous les aspects de cette crise, nous appelons chacun à la plus grande des responsabilités et au respect des consignes précises qui seront données par les professionnels.

3 - L'approvisionnement et la distribution en matériel de protection restent et resteront un enjeu dans les semaines à venir.

Le Premier ministre et le ministre des Solidarités et de la Santé ont rappelé que l'approvisionnement et la distribution en matériel de protection restent et resteront un enjeu dans les semaines à venir.

a) La situation progresse concernant les masques destinés aux soignants.

La stratégie du Gouvernement a toujours été claire et assumée concernant les masques soignants (FFP2 et chirurgicaux) : les réserver prioritairement aux soignants en première ligne.

- Depuis janvier, leurs besoins en masques ont été multipliés par dix : en temps normal, les hôpitaux français consomment 5 millions de masques par semaine, pour une production nationale de 4 millions et un stock de 117 millions en janvier.
- En quelques semaines, les besoins sont montés à 45 millions minimum par semaine.

Pour répondre à l'explosion de la consommation, nous avons agi :

- Nous avons déjà doublé la production nationale de masques, qui est passée de 4 millions en janvier à 8,4 millions de masques par semaine grâce à la réorientation de la production de plusieurs industriels français. Comme l'a indiqué le Président de la République, nous visons une multiplication par 5 par rapport à la production d'avant la crise.
- En matière d'importation, grâce notamment au pont aérien mis en place par la France avec la Chine, plus de 80 millions de masques ont été reçus cette semaine : c'est 2 fois plus qu'il y a trois semaines. Ces deux dernières semaines, nous parvenons avec notre production nationale et avec nos importations à couvrir les besoins essentiels et prioritaires pour assurer la continuité des soins et des prises en charge en ville, à l'hôpital, au sein des établissements médicosociaux et à domicile.
- Cela nous permet d'envisager possiblement des augmentations de distribution dans les prochaines semaines, mais nous restons prudents.

b) S'agissant des masques grand public :

- Nos industriels ont produit plus de 8 millions de masques cette semaine et devraient atteindre une production de 17 millions d'ici le 11 mai.
- Nous avons par ailleurs sécurisé l'importation de masques, complémentaires à la production française.
- L'ensemble de ces masques étant en tissu, la grande majorité d'entre eux seront réutilisables après lavage, au moins 5 fois, voire 20 ou 30 fois.

- Nous présenterons prochainement les modalités de déploiement de ces masques. Notre objectif est que tous nos concitoyens puissent se procurer ces masques à partir de la sortie progressive du confinement, partout sur le territoire.

c) En parallèle, nous restons très vigilants sur certains matériels et médicaments dont l'approvisionnement est parfois tendu.

- Au-delà des masques, nos soignants et personnels de première ligne ont également besoin de blouses, sur-blouses, tabliers, gants, charlottes, lunettes. Certains de ces équipements, notamment les blouses connaissent actuellement de fortes tensions au niveau mondial. Il est donc difficile de répondre parfaitement à la demande, même si le Gouvernement est mobilisé pour assurer les approvisionnements : plus d'un million de gants et des centaines de milliers de sur-blouses seront distribués cette semaine.
- En matière de respirateurs, la stratégie du Gouvernement est particulièrement ambitieuse : d'ici la fin du mois de juin, nous disposerons de 15 000 respirateurs de réanimation ainsi que de 15 000 respirateurs plus légers, soit plus que ce dont nous avons besoin, nous permettant demain de nous tenir aux côtés de nos partenaires internationaux.
- Le Gouvernement reste particulièrement vigilant en matière de médicaments de réanimation, dont la consommation mondiale a pour certains progressé de 2000%. C'est pourquoi nous mobilisons à flux tendu nos chaînes de production et poursuivons nos efforts pour importer ces médicaments.

4 - Nous avons pris des mesures inédites pour faire face au choc économique et social.

Le Premier ministre a rappelé les mesures inédites que nous avons prises pour faire face au choc économique et social que constitue cette crise sanitaire.

a) La crise sanitaire, qui n'est pas terminée, va entraîner une crise économique brutale (-8% de croissance), avec une récession historique, la plus forte depuis 1945.

b) Pour accompagner et soutenir les Français qui subissent cette situation et pour préserver notre capacité de rebond, nous avons pris des mesures, et nous continuerons à en prendre.

Nous avons construit un plan d'aide d'urgence avec un objectif simple : protéger aujourd'hui, relancer demain.

L'unique objectif de notre politique économique à court terme est de sauver les emplois et d'éviter les faillites d'entreprises, comme le montrent les 3 dispositifs les plus significatifs :

- Le régime de chômage partiel le plus généreux d'Europe : plus de 700 000 entreprises (1 entreprise sur 2) ont déposé une demande pour bénéficier du chômage partiel ; ce sont plus de 9 millions de salariés qui sont concernés (près de 1 salarié du privé sur 2). Le coût pour les finances publiques est estimé à 24 Md€.

Pourquoi avons-nous fait ce choix ? Instruit de l'expérience de 2008, ce choix a été fait car les entreprises doivent conserver leurs emplois, leurs compétences, leurs savoir-faire. Nous en aurons besoin pour relancer l'activité économique en sortie de crise.

- Le déploiement des prêts garantis par l'État pour soutenir la trésorerie des entreprises : déjà plus de 130 000 entreprises ont bénéficié de ces nouveaux prêts distribués par toutes les banques, avec un montant moyen de prêt de 135 000€, pour un total de plus de 18 Md€ sur l'enveloppe de 315Mds€.
- Le fonds de solidarité pour les TPE : 7 Md€ d'indemnisations pour soutenir les très petites entreprises et les travailleurs indépendants dont l'activité a chuté sous l'effet de la crise. Pour le mois de mars, 1 million de demandes ont d'ores et déjà été reçues pour 1,2 Md€.

c) Cet effort pour les entreprises se double d'une mobilisation massive pour répondre à l'urgence sociale.

Notre système de protection sociale s'est rapidement adapté avec :

- Le renouvellement automatique des prestations sociales pendant la durée de la crise, comme le RSA ou l'AAH ;
- Des mesures dédiées pour les sans-abris : 17 000 places d'hébergement d'urgence ont été ouvertes et 64 000 tickets service ont été distribués pour qu'ils puissent subvenir à leurs besoins de première nécessité;
- Conformément aux engagements du Président de la République, le versement le 15 mai, d'une aide exceptionnelle de solidarité.

[Télécharger le kit de l'ensemble des mesures](#)

5 - Les principes retenus pour élaborer le plan de sortie du confinement ainsi que les grandes règles qui devront s'appliquer.

Le Premier ministre et le ministre des Solidarités et de la Santé ont présenté les principes retenus pour élaborer le plan de sortie du confinement ainsi que les grandes règles qui devront s'appliquer.

a) Notre stratégie de sortie du confinement s'appuie sur deux principes simples : préserver la santé des Français et assurer la continuité de la vie de la nation.

Pour ce faire, nous devons suivre deux conditions essentielles :

- Rétablir la capacité d'accueil des hôpitaux, notamment en réanimation.
- Parvenir à maîtriser la circulation du virus, en maintenant inférieur à 1 le R0, cet indicateur qui mesure le nombre de personnes que va contaminer chaque personne infectée. Notre objectif est de faire en sorte que le nombre de malades ainsi que la circulation du virus soient limités au moment de sortie du confinement.

b) Il va nous falloir apprendre à vivre avec le virus. Il nous faut construire notre stratégie sur la prévention, qui reposera sur 3 leviers essentiels.

Le respect des gestes barrières et de la distanciation sociale pour prévenir la contamination.

- Comme l'indiquent les autorités sanitaires, les masques grand public sont un outil complémentaire aux gestes-barrières. Cependant, le port du masque n'a pas de sens si les gestes barrières ne sont pas respectés.

La politique de test pour les personnes symptomatiques pour détecter très rapidement la contamination.

- Pour ce faire, nous avons augmenté progressivement nos capacités de tests virologiques (ou PCR).
- D'ici le 11 mai, nous serons en mesure de réaliser plus de 500 000 tests PCR par semaine. Cette augmentation sera rendue possible par la mobilisation de l'ensemble des laboratoires de biologie publics et privés afin de multiplier des lieux de tests.
- Le Gouvernement a également lancé le projet "StopCovid" afin d'évaluer la faisabilité et la pertinence d'une application qui pourrait limiter la diffusion du virus en identifiant des chaînes de transmission. L'idée serait de prévenir les personnes qui ont été en contact avec un malade testé positif, afin que ces personnes puissent se tester elles-mêmes et si besoin être prises en charge très tôt - ou bien se confiner.

L'isolement des malades pour casser ce que les scientifiques appellent les chaînes de contamination. Cet isolement pourra se faire soit à domicile, soit dans un hôtel ou un lieu d'hébergement spécifique, toujours sur une base volontaire. Cette démarche devra permettre d'identifier et d'assurer le suivi des cas contacts. De premiers pilotes ont été engagés en Ile de France et nous en tirerons tous les enseignements.

c) Cette stratégie de prévention doit guider l'ensemble de nos stratégies de sortie du confinement.

S'agissant des entreprises : nous devons reprendre la production en donnant la priorité à la santé des salariés :

- En continuant à favoriser le télétravail, partout là où c'est possible ;
- En inventant dans les entreprises des règles d'organisation du travail qui évitent les grands rassemblements et les contacts prolongés, tant que le virus circule. Des guides par branches et secteurs sont édités par le ministère du Travail pour aider les salariés et les employeurs dans la mise en œuvre des mesures de protection contre le COVID-19 sur les lieux de travail.

S'agissant des commerces : nous allons rouvrir progressivement les commerces que nous avons fermés.

- Une réflexion est en cours pour juger de l'opportunité de distinguer les petits commerces et les grands centres commerciaux. De la même manière est étudiée l'idée de décider de solutions adaptées pour chaque région, dans la mesure où la circulation du virus n'est pas uniforme sur le territoire.
- Quoi qu'il en soit, la réouverture des commerces devra se faire avec des règles strictes pour éviter les contacts prolongés, pour les clients comme pour les employés. À titre d'exemple, il n'est pas envisageable d'avoir des guichets ou des caisses sans protection.

S'agissant des transports : nous allons augmenter fortement le plan de transport pour accompagner la sortie du confinement, mais nous ne repasserons pas tout de suite à 100%. Il faudra respecter des règles de distanciation. C'est un des secteurs pour lesquels nous envisageons un port du masque obligatoire. Dans les prochains jours, nous en déciderons l'opportunité et le cas échéant les modalités, avec les maires et les autorités organisatrices de transport.

S'agissant des écoles : nous devons être capables de rouvrir au moins partiellement l'école. Plusieurs scénarios seront présentés au Premier ministre et au ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse : scénarios différenciés selon les territoires ; scénarios de rentrée

très progressive ; scénarios par demi-classe etc.

S'agissant des publics vulnérables : nous le savons, les personnes âgées résidant en EHPAD, les personnes vulnérables et les personnes âgées à domicile sont particulièrement exposées. Leur protection doit demeurer une priorité. Néanmoins, nous ne souhaitons pas le faire en émettant une interdiction qui toucherait spécifiquement les personnes âgées. C'est la raison pour laquelle nous émettons, en confiance, une recommandation forte et claire qui invite nos aînés à rester le plus possible chez eux et à éviter au maximum les sorties.

d) Nous souhaitons présenter le plan de sortie du confinement dans les 15 jours.

Une équipe d'experts pilotée par M. Jean Castex en coordonne l'élaboration. Les ministres sont mobilisés sur chaque volet du plan, en concertation étroite avec les élus et les partenaires sociaux.

Nous souhaitons que le couple préfet-maire soit au coeur du dispositif pour mettre en oeuvre ce plan et l'adapter aux spécificités des différents territoires.

Un débat parlementaire sera organisé début mai, de façon à rendre publics les débats politiques ainsi que les questions qui s'ensuivent.

[Télécharger le document de présentation de la conférence de presse](#)

Questions / Réponses

Quand aura lieu le deuxième tour des élections municipales ?

- Aujourd'hui, nous ne savons pas si les élections pourront se tenir à la fin du mois de juin.
- La loi votée par le Parlement le 23 mars a prévu un système dans lequel le 23 mai, éclairés par l'avis du comité scientifique, nous dirons si le 2ème tour des élections municipales peut se tenir à la fin du mois de juin.
- Le 23 mai, nous saurons prendre cette décision collectivement.
 - Soit les élections peuvent se tenir au mois de juin, et elles se tiendront.
 - Soit les élections ne peuvent pas se tenir au mois de juin, auquel cas nous devons trouver collectivement, avec le Parlement, les nouvelles modalités d'organisation de ces élections, après les vacances d'été et la période du mois d'août.

Que penser du fait que de nombreux responsables politiques ont des visions différentes sur la date à laquelle devraient être reportées ces élections (septembre, octobre ou plus tard) ?

- Certains pensent que cela doit être le plus tôt possible – sous condition de sécurité sanitaire - pour permettre à la vie démocratique locale de reprendre et aux décisions d'investissements d'être prises.
- Certains disent qu'il ne sera pas possible d'organiser une campagne dans de bonnes conditions en septembre ou en octobre, compte tenu des circonstances, et qu'il est préférable de reporter plus tard.
- Aujourd'hui il est trop tôt pour prendre cette décision. Le 23 mai, nous prendrons une décision et le Parlement en débattrà.

Quel sera le cadre du droit de visite en EHPAD ?

- A la demande d'un résident, et après signature d'une charte de responsabilité par les familles, deux personnes maximum pourront rendre visites à un résident.
- Ces visites devront se dérouler dans de strictes conditions de sécurité, idéalement à l'extérieur pour éviter que les familles ne pénètrent dans l'établissement, ou dans un « espace famille » dédié.
- Nous avons aussi décidé de permettre un retour très encadré des intervenants libéraux et des professionnels indispensables à l'accompagnement des résidents.
- Ce protocole est une impulsion nationale, mais la décision incombera toujours aux directrices et directeurs d'établissement, après concertation collégiale avec l'équipe soignante et en particulier le médecin coordinateur.
- Toute décision doit être prise au regard de la situation épidémique dans les EHPAD. Elle ne pourra pas être la même dans un EHPAD très touché et dans un EHPAD qui ne l'est pas.
- Et quoi qu'il arrive, tout le monde ne pourra pas rendre visite à son proche en même temps, cela se fera nécessairement de manière progressive.

Quelle est la stratégie française en matière de tests ?

Deux types de tests existent aujourd'hui :

- Les tests virologiques ou "PCR", qui permettent de savoir si une personne est infectée.
 - Près de 150 000 tests sont actuellement réalisés par semaine ;
 - D'ici le 11 mai, nous serons en mesure de réaliser plus de 500 000 tests par semaine. Cette massification sera rendue possible par la mobilisation des laboratoires de biologie publics et privés et la multiplication des lieux de tests.
 - Si une personne est testée positive, il s'agira ensuite d'identifier les personnes avec qui il a été en contact (qui sont donc à risque d'avoir été contaminées) afin de les tester également.
- Les tests sérologiques : ils permettent de rechercher des anticorps dirigés contre le virus, témoins du développement d'une immunité après un contact avec le virus. La fiabilité de ces tests est encore sujette à caution et doit être analysée

avant toute validation. À ce jour, et dans l'attente de ces informations, ils ne doivent pas être déployés à grande échelle.

- Nous constatons notamment qu'une partie des tests sérologiques importés ont des taux de fiabilité faibles, avec de hauts niveaux de faux positifs, c'est à dire de fausses détections d'anticorps, alors que le patient testé n'en possède pas.

Où en est la recherche en France ?

La France est en pointe sur la recherche clinique contre le COVID-19.

- Nous avançons sur la compréhension du virus.
- Plusieurs molécules sont testées actuellement en France et dans le monde pour trouver un remède, dont l'hydroxychloroquine.
- Plus de 30 essais ont lieu en France actuellement, répartis sur tout le territoire, sur près de 1 600 patients. Compte tenu de l'effort de recherche développé, les premiers résultats de cette étude devraient être analysés dans les prochains jours.
- De nombreux vaccins sont en développement dans le monde, dont un à l'Institut Pasteur qui devrait entrer en phase d'essais sur l'Homme à partir de cet été.